

VILLE DE CARCASSONNE

N° 23173

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

MISE À DISPOSITION DU THÉÂTRE JEAN-ALARY LES 7, 9 ET 10 JUIN 2023 DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE CORÉALISATION AVEC L'ECOLE DE DANSE "ATELIER DE DANSE"

La Commune de Carcassonne qui entend poursuivre sa politique volontariste d'éducation artistique et culturelle met à disposition de « L'Atelier de danse » représentée par Cindy SPANU dont le siège social est 9 rue Ledru Rollin à Carcassonne, le Théâtre Municipal Jean-Alary.

Deux spectacles se dérouleront les 9 et 10 juin 2023, la journée du 7 juin étant uniquement dédiée aux répétitions.

Le tarif de location, conformément à la délibération N°8 du 30 juin 2021, est fixé comme suit :

- Location salle : 1750€ HT + 20% TVA = 2100€ TTC / jour de spectacles.

Soit 4200€ TTC.

J'ai donc décidé que l'occupation de cette salle municipale fera l'objet de la conclusion entre les parties d'un contrat de coréalisation.

Carcassonne, le 8 juin 2023

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20230608-10584-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023

Affichage : 22/06/2023